

A

(N^o 234.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 MAI 1846.

NATURALISATION ORDINAIRE.

*RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la requête du sieur Jean Faivre.*

MESSIEURS,

Le sieur Faivre est né à Paris le 7 février 1792; le 10 juin 1817, il a pris du service dans la compagnie départementale de la Seine-Inférieure, et après être parvenu successivement aux grades de caporal, de fourrier, de sergent et de sergent-major, il reçut, le 30 juillet 1826, son congé de réforme.

Le pétitionnaire habita Calais depuis 1826 jusqu'en 1856, et il remplit divers emplois subalternes; vers la fin de cette dernière année, il s'est fixé à Bruxelles en qualité de sous-maître, et le 20 avril 1858, il s'est rendu à Liège où il a été admis comme écrivain chez un fabricant d'armes; il passa, plus tard, en la même qualité, à l'établissement de la manufacture d'armes de l'État auquel il est encore attaché aujourd'hui.

Les renseignements recueillis établissent que le sieur Faivre a constamment tenu une bonne conduite, qu'il jouit d'une moralité sans tache, qu'il est laborieux et sobre, et qu'il fait tous ses efforts pour élever honorablement son enfant unique.

Les autorités consultées estiment que sa demande peut être favorablement accueillie.

Le rapporteur,
HENOT.

Le président,
J. MAERTENS.
